



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire
Congés d'hiver 2024

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégations de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant qu'il convient, au regard de l'absence de certains élus pendant la période des congés d'hiver 2024, d'organiser la répartition des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Romain MARCHAND Aménagement de la Ville Personnel communal/ dialogue social Logement social Construction de logements Coordination avec les bailleurs sociaux	Méhadée BERNARD : du 17 au 25 février 2024 inclus
ATEF RHOUMA Commerce Artisanat Marchés Développement économique-emploi Economie sociale et solidaire	Mounia CHOUAF : du 10 au 16 février 2024 inclus Méhadée BERNARD : du 17 au 18 février 2024 inclus
Nathalie LERUCH Lutte contre toutes les discriminations Egalité femmes - hommes Mémoire Archives Relations internationales	Kheira FREIH BENGABOU : du 14 au 25 février 2024 inclus

Alain BUCH Politique sportive Quartier Ivry-Port	Fabienne OUDART : <i>du 10 au 25 février 2024 inclus</i>
Clément PECQUEUX Ecologie urbaine Intercommunalité Quartier Marat-Parmentier	Méhadée BERNARD : <i>du 19 au 25 février 2024 inclus</i>
Ghaïs OURABAH-BERTOUT Citoyenneté et autonomie des personnes âgées Lutte contre l'habitat indigne	Fabienne OUDART : <i>du 17 au 18 février 2024 inclus</i> Atef RHOUMA : <i>du 19 au 25 février 2024 inclus</i>
Mounia CHOUAF Petite enfance	Fabienne OUDART : <i>du 17 au 25 février 2024 inclus</i>
Boukary GASSAMA Citoyenneté et autonomie des jeunes	Kheira FREIH BENGABOU : <i>du 8 au 25 février 2024 inclus</i>
Marie PIERON Recherche et enseignement supérieur Culture scientifique	Méhadée BERNARD : <i>du 21 au 29 février 2024 inclus</i>
Bernard PRIEUR Démocratie Assemblée citoyenne Vie associative Quartier du Petit-Ivry	Kheira FREIH BENGABOU : <i>le 14 février 2024 et du 17 au 25 février 2024 inclus</i>
Ouarda KIROUANE Finances Quartier Louis Bertrand, Pierre Sémar	Méhadée BERNARD : <i>du 17 au 25 février 2024 inclus</i>
Guillaume SPIRO Sécurité des établissements recevant du public Relation aux bailleurs sociaux Relation aux services publics nationaux à Ivry Quartier Monmousseau-Vérolot	Méhadée BERNARD : <i>du 9 au 18 février 2024 inclus</i>
Sarah MISSLIN Tranquillité publique Prévention de la délinquance Espaces publics	Fabienne OUDART : <i>du 17 au 25 février 2024 inclus</i>
Bertrand QUINET Politiques solidaires et politiques d'insertion Coordination des Maisons de quartier Logements d'urgence et résidences sociales	Kheira FREIH BENGABOU : <i>du 10 au 25 février 2024 inclus</i>

ARTICLE 2 : DIT que ces délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à la Préfète du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE -5 FEV. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE -5 FEV. 2024
RECU EN PREFECTURE
LE -5 FEV. 2024
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE -5 FEV. 2024

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240205-AR202402_03-AI
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024